

Département  
du Nord

# VILLE DE CYSOING

Arrondissement  
de LILLE

## Délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2024



Nomenclature : 7.5  
2024/30

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 2 avril 2024 laquelle convocation a été affichée et publiée, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 4

Nombre de conseillers absents excusés : 1

Quorum atteint

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, MINET Denise, DEVILDER Marin, SILVESTRI Antoine, THOREL Mireille, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, LESY Denis, FREMAUX Céline, CORNE Adeline, PRZEPIORKA Anne-Marie, VIAU Gaele, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, FIQUET Alain, LEQUIEN Valéry et JANVIER Dominique.

Etaient absents excusés représentés :

CARPENTIER Guy (pouvoir DESMARESCAUX Martine), ROBIL Raphael (pouvoir SILVESTRI Antoine), BOGAERD Eric (pouvoir POUILLART Laurent), LUCHIER Catherine (pouvoir MINET Frédéric).

Etait absent excusé : LEFEBVRE Ludovic.

### **POINT N° 22 : Département - sollicitation d'une subvention au titre de l'APCD 2024 pour les travaux d'aménagement de voies vertes cyclables**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le dispositif d'Accompagnement de la Politique Cyclable Départementale (APCD) permet de financer les projets locaux d'aménagements cyclables. Sont ainsi éligibles les travaux de mise en sécurité des déplacements en deux roues légers par la création d'aménagements cyclables hors ou en agglomération incluant la signalisation de police requise. La subvention départementale maximale est fixée à 75% du montant des travaux avec un plafond de 50 000€.

Les objectifs du dispositif sont ceux que la Ville a retenu pour concevoir les projets de création ou restauration de 2 chemins ; le chemin derrière les murs et le chemin de la route de Gruson. Ces chemins permettront aux piétons et cyclistes, pour le premier, de rejoindre depuis le chemin des Nomères et par extension les communes voisines de Bourghelles ou Cobrieux, la rue Ladreyt sans traverser le centre-ville et pour le second d'atteindre les équipements sportifs du complexe Jean Tiquet et, dans le futur, le groupe scolaire privé depuis la route de Gruson et donc le quartier des Voyettes. Ces chemins qui participeront pleinement au schéma cyclable de la Ville amélioreront ainsi le confort et la sécurité des usagers.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de l'autoriser à solliciter le Département du Nord pour bénéficier d'un accompagnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter le Département du Nord pour bénéficier d'un accompagnement financier de 50 000€ au titre de l'APCD 2024 pour les travaux d'aménagement des voies vertes cyclables du chemin derrière les murs et du chemin de la route de Gruson et de l'autoriser à signer tous les actes à cet effet.

Vote :

Pour : 26

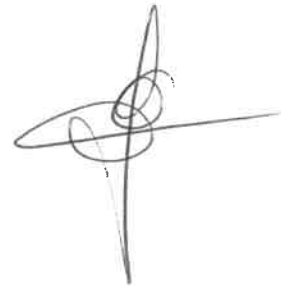
Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire  
Benjamin DUMORTIER



La Secrétaire  
Nadia COURBEZ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication